Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D27_OCT2026-DE

Bureau du 21 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt et un octobre à quatorze heures, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués présents :
CAPLOT Michel, Président
LACHAT Hervé, 1er Vice-président
DENNE Jean-Claude, 2ème Vice-président
WALKER James, 4ème Vice-président
DEAGE Joseph, 5ème Vice-président
GRENAT Maryse, Membre du Bureau
BERGER Jean-François, Membre du Bureau
BENED Régis, Membre du Bureau
DEMOLIS Cyril, Membre du Bureau

Absents/excusés :

GERDIL Frédéric, 3ème Vice-président (en visioconférence)
DETURCHE Sandrine, Membre du Bureau
MAXIT Nathalie, Membre du Bureau

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE
Nombre de délégués membres du Bureau : 12 délégués
Date de convocation : 13 octobre 2026

Point n°1 - Attribution de l'accord-cadre n°2026-004 : entretien, maintenance et exploitation des stations de mesure des débits et pluviomètres

Monsieur Hervé LACHAT, Vice-président du SIAC, rapporteur, rappelle aux membres du bureau que le 09 juillet dernier, le SIAC a lancé une procédure adaptée d'un accord-cadre pour l'entretien, la maintenance et l'exploitation des stations de mesure des débits et pluviomètres du SIAC sur le bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique.

Actuellement, le réseau de stations de mesure de débit mis en place permet au SIAC de pouvoir suivre en temps réel et prévisionnel l'hydrologie au droit de ses 3 systèmes d'endiguement. Les stations permettent d'aider à la prise de décision de l'agent en astreinte. Il est donc nécessaire d'entretenir ce système de suivi des débits par caméra pour suivre l'évolution des débits à distance, repérer la formation d'embâcles et d'accumulation de matériaux dans le lit du cours d'eau.

Par ailleurs, d'autres stations de mesure de débits d'étiage et pluviomètres sont installées sur le bassin versant, afin de suivre l'hydrologie de certains cours d'eau en déficit.

Le présent accord-cadre a pour objet d'assurer la maintenance, l'entretien, le suivi technique et le maintien en conditions opérationnelles d'un réseau de 14 stations hydrométriques et pluviométriques réparties sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique.
La date limite de réception des offres était fixée le 13 août 2026 à 17 heures au plus tard.
Cette annonce a fait l'objet de 11 retraits de dossiers par des prestataires intéressés pour soumissionner.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D27_OCT2026-DE

Les offres reçues dans les délais sont au nombre de 1 :
- TENEVIA en groupement avec OTT HydroMet

Considérant l'analyse des offres après négociation, le Vice-président propose d'attribuer le marché à : TENEVIA en groupement avec OTT HydroMet.

Les critères d'analyse, de notation et de classement des offres sont : la valeur technique pour 60 % et le prix pour 40 %.

La prestation vise à garantir la disponibilité des équipements, la continuité de l'acquisition et de la transmission des données, ainsi que la fiabilité et la précision des mesures. Elle comprend également la mise à disposition des données brutes au SIAC, leur traitement et leur visualisation.

Le titulaire devra assurer la prévention et la réparation des pannes, limiter les interruptions de service et garantir la qualité des mesures dans le temps, notamment grâce au suivi métrologique, aux campagnes régulières de jaugeage et à la mise à jour des courbes de tarage.

Les principales prestations sont :
- maintenances préventives et curatives des 14 stations ;
- campagnes de jaugeage et mise à jour des courbes de tarage associées ;
- collecte et transmission des données au SIAC ;
- accès à un serveur-superviseur pour la récupération et la visualisation des données.

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'attribution de l'accord-cadre 2026-004 sur l'entretien, la maintenance et l'exploitation des stations de mesure des débits et pluviomètres du SIAC sur le bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique, à l'entreprise TENEVIA, située à Meylan (38), en groupement avec OTT HydroMet, située à Aix-en-Provence (13), pour un maximum de commandes de 216 000 € H.T. soit 259 200 € T.T.C. pour une durée de 4 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet accord-cadre ainsi que tout document nécessaire à la formalisation de cette commande et à l'exécution des prestations à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Joseph DEAGE

SIAC Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.